

## Rénovation des éclairages Installation de luminaires led

Rexel a créé easy CEE®, un programme pour vous accompagner et vous aider dans le financement des projets d'efficacité énergétique. Nous avons sélectionné des partenaires reconnus, experts dans leurs domaines qui vous aideront à obtenir la meilleure offre CEE selon le type de projet que vous réalisez. Au sein de ce programme, **easy CEE® tertiaire et industrie** se focalise sur les **écosystèmes industrie, tertiaire, résidentiel collectif, extérieurs** et s'adresse à tous les intervenants de ces filières: **installateurs, sous-traitants et clients finaux.**

### Le programme CEE dédié aux professionnels

#### Type de travaux: travaux d'éclairage

#### Un système souple:

- > soit la prime CEE est versée directement à l'utilisateur (« le bénéficiaire »)
- > soit la prime CEE vient en déduction de la facture de l'installateur (« en débours »)

#### Un paiement rapide: sous 30 jours à compter de la fin des travaux, par virement

#### Un financement total: possibilité d'associer une prime CEE et un leasing

#### Des avantages financiers majeurs pour l'utilisateur:

- > ne mobilise pas sa trésorerie
- > amélioration immédiate du coût de fonctionnement (Opex)

**Extranet easy CEE pour simuler les primes et suivre les dossiers (ou en flashant ce code):**  
<https://www.easycee-pro.fr/>



#### Process après inscription de l'installateur ou du bénéficiaire:



Le Certificat d'Économie d'Énergie est un dispositif gouvernemental qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie ou à défaut d'incitation imposée aux producteurs ou négociants en énergie, appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants).

Chaque preuve d'économie d'énergie calculée en kWh Cumac (pour cumulé et actualisé) ouvre droit à la délivrance d'une prime CEE financée par les obligés afin d'inciter et d'aider à financer des travaux d'améliorations énergétiques.



Les certificats  
d'économies  
d'énergie  
Ministère de la transition  
énergétique et solidaire

## TERTIAIRE / BAT-EQ-127

### Votre projet : luminaire d'éclairage général à modules LED

Installation de modules LED (avec/sans dispositif de gestion) pour l'éclairage général d'un bâtiment tertiaire de plus de 2 ans. Un éclairage uniforme d'un espace sans tenir compte des nécessités particulières en certains lieux déterminés.

**Obligatoire:** une pré-étude complète de dimensionnement effectuée par une entreprise qualifiée « RGE étude éclairage ».

**Éligible:**

- > Durée de vie calculée à 25° associée à une chute de flux lumineux  $\leq 20\%$  :  $< 400 \text{ m}^2$ ,  $\geq 35\,000 \text{ h}$  ;  $> 400 \text{ m}^2$ ,  $50\,000 \text{ h}$ .
- > Flux lumineux initial du luminaire  $\geq 3\,000 \text{ lm}$ .
- > Efficacité lumineuse  $\geq 90 \text{ lm/w}$  pour les luminaires (IK) égale à 10 et  $\geq 120 \text{ lm/w}$  pour les autres.
- > Facteur de puissance  $> 0,9$  quelle que soit la puissance.
- > Conformité à la norme EN 61000-3-2 avec un taux de distorsion harmonique inférieur à 25 %.
- > Groupe risque  $< 2$  selon la norme NF EN 60598-1.
- > Luminaire pré-équipé pour la régulation automatique par gradation de puissance.

**Exclus:** éclairages destinés à assurer la protection des biens asservis à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

## INDUSTRIE / IND-BA-116

### Votre projet : luminaires à modules LED

**Éligible:** installation par un professionnel sur un site industriel de luminaires à modules LED avec ou sans dispositif de gestion de l'éclairage.

- > Durée de vie calculée à 25°C  $\geq 50\,000$  heures avec une chute de flux lumineux  $\leq 20\%$ .
- > Efficacité lumineuse  $\geq 110 \text{ lm/W}$ .
- > Facteur de puissance  $> 0,9$  quelle que soit la puissance.
- > Taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25 %.

**Important:** une étude préalable de dimensionnement de l'éclairage effectuée, datée et signée par un professionnel ou un bureau d'étude est nécessaire.

**Sont exclus:** les installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

**À noter:** les dispositifs de gestion d'éclairage, à savoir détection de présence et/ou variation de lumière par apport de lumière naturelle, bonifient la prime CEE attendue.

## RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR OU PUBLIC / RES-EC-104

### Votre projet : rénovation d'éclairage extérieur

**Éligible:** dépose de luminaires existants et installation de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée.

- > Éclairage public extérieur existant (autoroutier, routier, urbain).
- > Éclairage existant d'ambiances urbaines (rues, avenues, parcs, allées, voies piétonne).
- > Éclairage extérieur privé existant (voies, parkings, parcs...).
- > Efficacité  $\geq 90 \text{ lm/W}$  et ULR  $\leq 1\%$ .

**La facture devra préciser:** le type d'usage, la dépose des anciens, la mise en place des nouveaux, leur nombre, leur degré de protection (IP>65), leur efficacité lumineuse en lumen par Watt et ULR (ou ULR pour les luminaires à LED) attestés par un document issu du fabricant.

**Sont exclus:** l'éclairage de terrains de sport et de la mise en valeur des monuments et des sites historiques.

**À noter:** sont également éligibles les opérations « Horloge astronomique d'un éclairage extérieur » - RES-EC-107 et « Maîtrise de puissance d'un éclairage extérieur » - RES-EC-102.

## RÉSIDENTIEL COLLECTIF / BAR-EQ-110

### Votre projet : luminaire à modules LED pour parties communes

**Éligible:** installation de luminaires à modules LED avec dispositif de contrôle intégré au luminaire dans les parties communes d'un bâtiment résidentiel (bailleurs sociaux, copropriétés).

- > Les luminaires à modules LED ont une durée de vie  $\geq 40\,000$  heures (si IK=10) ou  $\geq 50\,000$  heures (si IK<10).
- > L'efficacité lumineuse est  $\geq 65$  lumens par watt (si IK=10) et  $\geq 90$  lumens (si IK<10).

**Sont exclus:** les luminaires à émission de flux lumineux uniquement vers le haut. Des opérations similaires et adaptées aux bâtiments tertiaires existent : BAT-EQ-127 (et BAT-EQ-111 pour le commerce uniquement).

**SIMULATION SUR DEMANDE**

## RÉSIDENTIEL COLLECTIF / BAR-EQ-111

### Votre projet : lampe de classe A++

**Éligible:** utilisation dans un logement d'une lampe de classe énergétique très performante. Bâtiments résidentiels neufs ou existants.

**Pour les lampes distribuées à l'utilisateur final:**

- > Classe énergétique « A++ ».
- > Durée de vie d'au moins 15 000 heures.
- > Tension supérieure ou égale à 230V.
- > Flux lumineux de la lampe supérieur ou égal à 250 lumens.
- > Culot de type E27, E14 ou B22.
- > Température de couleur comprise entre 2 500 et 4 500 kelvins.
- > Groupe de risque « 0 » selon la norme NF EN 62471 – Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes.

Support formation et accompagnement projet – [easycee@rexel.fr](mailto:easycee@rexel.fr)